

## AVIS DE VACANCE DES FONCTIONS DE DIRECTEUR DE L'IUT DE SEINE-ET-MARNE SUD (SENART-FONTAINEBLEAU)

Les fonctions de Directeur de l'Institut de Technologie Sénart-Fontainebleau sont vacantes depuis le 26 mai 2026.

Conformément aux termes de l'article L 713-9 du code de l'Education « *le Directeur est choisi dans l'une des catégories de personnels qui ont vocation à enseigner dans l'Institut, sans condition de nationalité. Le directeur est élu par le Conseil de l'IUT. La durée du mandat est de cinq ans, renouvelable une fois* ».

Le directeur ne peut cumuler ses fonctions avec celles de chef de département.

Les candidatures accompagnées d'un curriculum vitae et d'une profession de foi seront adressées à Madame la Présidente du Conseil d'IUT.

Elles devront être déposées auprès du responsable administratif de l'IUT soit par mail ([nicolas.bilet@u-pec.fr](mailto:nicolas.bilet@u-pec.fr)), soit en main propre au Bâtiment C – 1<sup>er</sup> étage – 36 rue Georges Charpak – 77127 LIEUSAIN au plus tard le jeudi 3 septembre 2026, 16h00. Un récépissé de dépôt sera remis.

### **CALENDRIER**

Diffusion de l'appel à candidature	jeudi 2 juillet 2026
Date limite de dépôt de candidature	jeudi 3 septembre 2026 à 16h
Election par le Conseil d'Institut	jeudi 24 septembre 2026 à 14h30

### **Renseignements**

Nicolas BILET, Responsable administratif

☎ 01 64 13 44 71

e-mail [nicolas.bilet@u-pec.fr](mailto:nicolas.bilet@u-pec.fr)

### **Diffusion**

Présidence et DAJG de l'UPEC

Membres du Conseil d'IUT Sénart-Fontainebleau

Assemblée des Directeurs d'IUT

Affichage dans les locaux de l'IUT

### **Textes de référence**

Code de l'éducation, article L-713.9

Statuts de l'IUT de Seine-et-Marne Sud (Sénart-Fontainebleau)